

PROTOCOLE SANITAIRE – COVID 19 DU REFUGE DU PIC DU MAS DE LA GRAVE

Le Chazelet – 05320 – La Grave

09.88.66.55.42

dlcpolyte@gmail.com

1/ DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

Les mesures barrières et les mesures de distanciation physique s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, l'utilisation du gel hydro-alcoolique et le port du masque lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur si la distanciation physique est impossible.

- La capacité du refuge sera fortement diminuée puisque chacun des 8 dortoirs ne pourra accueillir que 2 personnes sauf famille constituée.
- L'accueil se fera exclusivement sur réservation pour **les repas du midi** ou l'hébergement.
- Une traçabilité des randonneurs accueillis sera mise en place (liste de tous les membres du groupe)
- Une charte du randonneur sera envoyée par mail au responsable du groupe lors de la réservation, et sera apportée au refuge signée.
- Les gardiens et aide-gardiens seront aux gestes barrières et aux règles de distanciation.
- Les locaux seront aérés quotidiennement.
- Une information en direction des randonneurs sera faite à leur arrivée grâce à un affichage de préconisations sanitaires et au discours d'accueil systématique du gardien.
- Un kit dépannage jetable (drap-sac) sera disponible uniquement en cas d'urgence uniquement.
- Une personne présentant les symptômes du COVID – 19 sera évacuée directement par la belle piste carrossable.

2/ DISPOSITIONS PARTICULIERES AU REFUGE DU PIC DU MAS DE LA GRAVE

a. Dortoirs et couchages

- Le refuge dispose de 8 dortoirs de 4 places. La capacité de chacun sera réduite à 2 pour respecter les mesures de distanciation physique. Exception sera faite pour les familles qui pourront dormir dans le même dortoir.
- Les couettes et oreillers seront retirés des dortoirs. Chaque randonneur devra avoir son propre sac de couchage, ceci sera mentionné lors de la réservation obligatoire.
- Une alèse plastifiée sera disposée sur chaque matelas et désinfectée après chaque départ de randonneur.
- Les horaires de réveil et de prise de petit déjeuner seront dans la mesure du possible décalés. Le gardien statuera sur ce sujet la veille au soir.
- Les chaussons ne seront pas mis à disposition. Chaque randonneur devra apporter les siens, ceci sera mentionné lors de la réservation.

b. Restauration

- La restauration du midi, dans la mesure du possible, à l'extérieur, sur les terrasses disponibles (tables distantes de plus de 1 mètre)
- Le repas du soir et le petit déjeuner seront pris avec un maximum de 6 personnes par table. Les tables seront toutes distantes de plus de 1 mètre.
- Le service en salle, sera adapté pour minimiser les risques de transmission. Les gardiens et aide-gardiens porteront un masque lors du service.
- Le petit déjeuner sera prédisposé sur les tables les boissons seront apportées par les gardiens.
- Après chaque service, les tables et les couverts seront nettoyés avec des produits adaptés (sprays pour les tables)

c. Nettoyage et désinfection des locaux

- Chaque matin après le départ des randonneurs et chaque début d'après-midi après le service, les locaux seront nettoyés grâce à un virucide adapté.
- Un distributeur de gel hydro alcoolique sera mis à la disposition des randonneurs avant de rentrer dans l'enceinte du refuge.

d. Mesures spécifiques pour les gardiens et aide-gardiens

- Des masques et un thermomètre frontal seront mis à disposition des gardiens et aide-gardiens.
- Le respect des mesures barrières sera appliqué lors de l'accueil des randonneurs, au service des repas et dans les dortoirs.

e. Mesures spécifiques découlant des caractéristiques du refuge

- La bibliothèque du refuge et les jeux de sociétés ne seront pas mis à disposition des randonneurs.
- Les espaces salons seront escamotés.
- Le piano pourra être utilisé si le musicien s'est désinfecté les mains avant de jouer. Le piano sera inclus au protocole de désinfection des locaux.
- Les animations musicales seront organisées en priorité en extérieur sur la terrasse en bois du refuge en respectant les règles de distanciation physique.
- La salle de séminaire sera fermée.
- Le sauna finlandais sera fermé.
- Un distributeur de savon liquide sera implanté dans la salle de bain.
- Les essuies mains en coton seront supprimés et remplacés par des essuies mains papier.
- Le thermomètre frontal pour être utilisé pour contrôle des randonneurs en cas de suspicion de COVID – 19.

3/ Obligations des usagers et des randonneurs

Il convient de responsabiliser tous les usagers et pratiquants sur les mesures et comportements à adopter, à commencer par la prévention en cas de symptômes suspects.

Ainsi tout pratiquant devra se doter de son équipement personnel de protection sanitaire : gel hydro-alcoolique et masque, même si du matériel est prévu par le refuge.

Par ailleurs chaque responsable de groupe devra signer une CHARTE des règles et bonnes pratiques et devra l'apporter au refuge signée.

4/ Mesures spécifiques au bivouac

La pratique du bivouac à proximité du refuge sera examinée au cas par cas.

- En cas d'extrême d'urgence et en cas de conditions météo difficiles, un accueil des campeurs sera organisé dans la salle principale en respectant les règles sanitaires mentionnées ci-dessus.

En pièces jointes, plan de masse du refuge et la charte du randonneur.

Signatures :

Les propriétaires

La gardienne